

ANNEXES

ANNEXE 1 - Lettre du 29 mai 1998 de Mme la Ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement

ANNEXE 2 - Note sur les aides accordées aux agriculteurs dans le Marais Poitevin

ANNEXE 3 - Le Marais Poitevin : prairies en 1997 à partir d'images SPOT d'octobre 1997(Occupation du sol : prairie permanente et prairie temporaire)

ANNEXE 4 - Le Marais Poitevin : prairies en 1986 à partir d'images SPOT d'octobre 1986

ANNEXE 5 - Le Marais Poitevin: prairies en 1997 à partir d'images SPOT d'octobre 1997 (Occupation du sol : prairie permanente)

ANNEXE 6 - Délimitation des ensembles paysagers homogènes

ANNEXE 7 - Remerciements

ANNEXE 1

la Ministre de l'Aménagement du Territoire
et de l'Environnement

Paris, le

29 MAI 1998

Monsieur l'Inspecteur Général,

Le Marais-Poitevin est un territoire d'importance nationale à plus d'un titre. L'originalité de cet espace anciennement conquis sur la mer, et entretenu pendant des siècles par diverses formes de mise en valeur agricole, sa richesse ornithologique d'intérêt européen, son attrait touristique lié à ses paysages célèbres, la place de choix qu'il occupe à la croisée de deux régions et de trois départements sont aussi connus que les problèmes que pose sa conservation, alors que les conditions économiques de son bon fonctionnement ne sont plus réunies.

L'expertise scientifique du marais, de son fonctionnement et des conditions du maintien de sa richesse biologique et paysagère a été faite par le Muséum National d'Histoire Naturelle. L'identification des problèmes posés depuis trois décennies par les entreprises de l'homme tant dans les marais sec et mouillé que sur l'ensemble du bassin versant a de son côté été réalisée lors de missions antérieures décidées par mes prédécesseurs et par les services concernés,

Sur ces bases, plusieurs structures émanant de l'Etat ou des collectivités intéressées se sont efforcées de mettre en oeuvre une politique du développement compatible avec l'indispensable préservation des milieux. Globalement, ces politiques n'ont pour l'instant pas réussi à inverser la tendance à une disparition régulière des zones « humides », même si elle s'est progressivement ralentie.

Cet échec relatif ne doit pas remettre en cause le grand nombre d'initiatives qui ont été prises à bon escient, et qui ont besoin de temps pour porter tous leurs fruits, ni faire oublier que la quasi totalité des acteurs concernés est désormais d'accord sur les objectifs à atteindre. Il est toutefois urgent d'inverser la tendance.

~~Monsieur Gilbert SIMON~~

Inspecteur Général des Ponts et Chaussées
Conseil Général des Ponts et Chaussées
5ème section
Aménagement et Environnement
Tour Pascal B
92055 PARIS LA DEFENSE CEDEX

C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir **nous proposer** un programme d'actions à court, moyen et long terme destiné à arrêter l'érosion des dernières zones d'intérêt écologique et paysager majeur, puis à rétablir les grands équilibres dans l'ensemble des marais de manière à assurer un fonctionnement durable de l'écosystème décrit par le Muséum.

Vous vous appuierez pour cela sur les services de l'Etat, notamment mon administration centrale, le préfet de la région Poitou-Charente, les préfets des trois départements concernés et les services placés sous leur autorité. Vous travaillerez en étroite liaison avec les élus concernés et leurs structures de coopération et d'intervention sur la zone, ainsi qu'avec les milieux associatifs et les acteurs socio-professionnels.

Vous voudrez bien me faire part de vos propositions pour le 30 septembre 1998.

Je vous prie de croire, Monsieur l'Inspecteur Général, à l'assurance de ma considération distinguée.

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'D.V.' or similar initials, written in a cursive style.

Dominique VOYNET

ANNEXE 2

NOTE SUR LES AIDES ACCORDEES AUX AGRICULTEURS DANS LE MARAIS POITEVIN.

La préservation du Marais poitevin est directement liée aux conditions d'exploitation agricole des prairies naturelles humides ainsi qu'à une gestion adéquate des réseaux hydrauliques.

Le contexte agricole qui a beaucoup évolué ces dernières années a été marqué notamment par la dégradation de l'élevage extensif de bovins le plus apte à valoriser ces espaces.

Sa non viabilité économique a conduit

- au labour des prairies naturelles quand les conditions pédologiques le permettaient,
- à l'abandon ou au sous entretien des marais les plus difficiles,
- à la perte du caractère humide de certains secteurs,
- et dans une moindre mesure à l'intensification des pratiques agricoles sur les prairies naturelles.

La comparaison du montant des aides accordées pour les producteurs de grandes cultures d'une part et pour les éleveurs d'autre part est édifiante.

Aides aux grandes cultures	Charente-Maritime	Deux-Sèvres	Vendée
Céréales sèches	1 918 F/ha	1 850 F/ha	1 925 F/ha
Céréales irriguées	2 859 F/ha	2 917 F/ha	2 820 F/ha
Protéagineux secs	2 770 F/ha	2 672 F/ha	2 781 F/ha
Protéagineux irrigués	4 130 F/ha	4 213 F/ha	4 073 F/ha
Oléagineux	3 751 F/ha	3 751 F/ha	3 751 F/ha

Le classement en surface irriguée est liée à la présence d'installations d'arrosage en surface sauf en Charente-Maritime où les terres seulement drainées peuvent également bénéficier de la prime « irriguée ».

Prime à l'herbe	300 F/ha pour les 3 départements
------------------------	----------------------------------

Cette prime est accordée lorsque le taux de spécialisation « herbe » de l'exploitation est supérieur à 75 % (prairies naturelles et temporaires) et lorsque le chargement est inférieur à 1,4 UGB par hectare de surface fourragère.

Son impact est modéré puisque seuls 5 000 ha bénéficient de cette aide dans le marais poitevin.

Cet effet peut être expliqué par le fait que de nombreuses exploitations possèdent des parcelles hors marais consacrées généralement à la culture. Elles ne peuvent alors remplir les critères d'attribution de la prime à l'herbe, notamment le taux de spécialisation « herbe ».

Les éleveurs perçoivent en outre des **aides liées au cheptel détenu.**

1 - Prime compensatrice ovine (PCO) en zone défavorisée de plaine	144,5 F/brebis 100,09 F/brebis
2 - Prime au maintien des troupeaux de vaches allaitantes (PMTVA) 0 à 40 vaches 41 et suivantes	157,38 F/vache 997,75 F/vache
3 - Prime spéciale aux bovins mâles (PSBM) Mâles non castrés de 8 à 20 mois	892,38 F/animal
4 - Complément extensification de PMTVA et PSBM Chargement de 1 à 1,4 UGB/ha: complément de < 1 UGB/ha	237,96 F/animal primé 343,73 F/animal primé
5 - Indemnité compensatoire des handicaps naturels (ICHN)	
Bovins: 0 à 25 UGB 26 et suivantes	202 F/UGB 188 F/UGB
Ovins : 0 à 25 UGB 26 et suivantes	371 F/UGB 345 F/UGB

Les éleveurs peuvent en outre bénéficier d'**aides agrienvironnementales** lorsque les exploitations se trouvent dans le périmètre des opérations locales agrienvironnementales.

L'aide moyenne par hectare est de 700 F. Les exploitations concernées par les premières OLAE mises en oeuvre en 1991 ont perçu de 10 000 à 50 000 F, la majorité percevant de 15 000 F à 25 000 F/an.

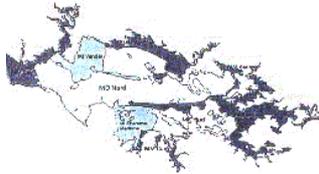
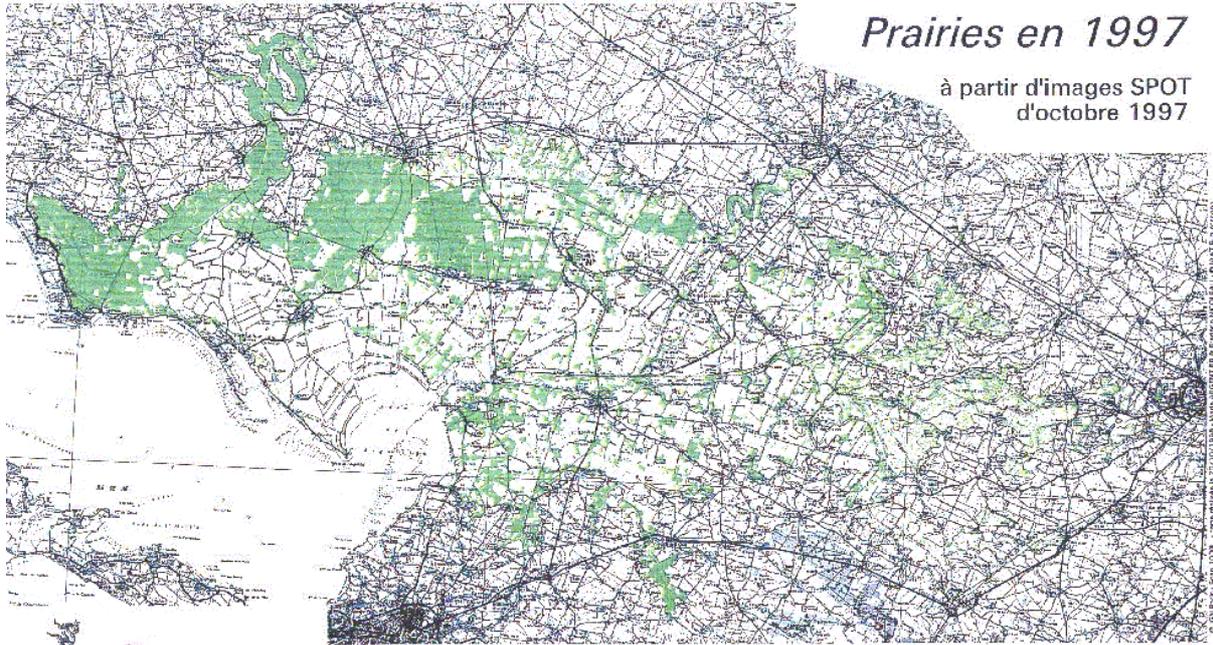
En conclusion, la politique actuelle d'attribution des aides est peu favorable aux éleveurs. Les cours des animaux en particulier des bovins, même s'ils se sont stabilisés après la crise dite « de la vache folle » restent peu élevés et tendent à la baisse.

L'intérêt économique des agriculteurs les pousse donc à développer les grandes cultures et à abandonner d'élevage, d'autant plus que les contraintes de cette seconde activité sont sans commune mesure avec celles de la première.

LE MARAIS POITEVIN

Prairies en 1997

à partir d'images SPOT
d'octobre 1997



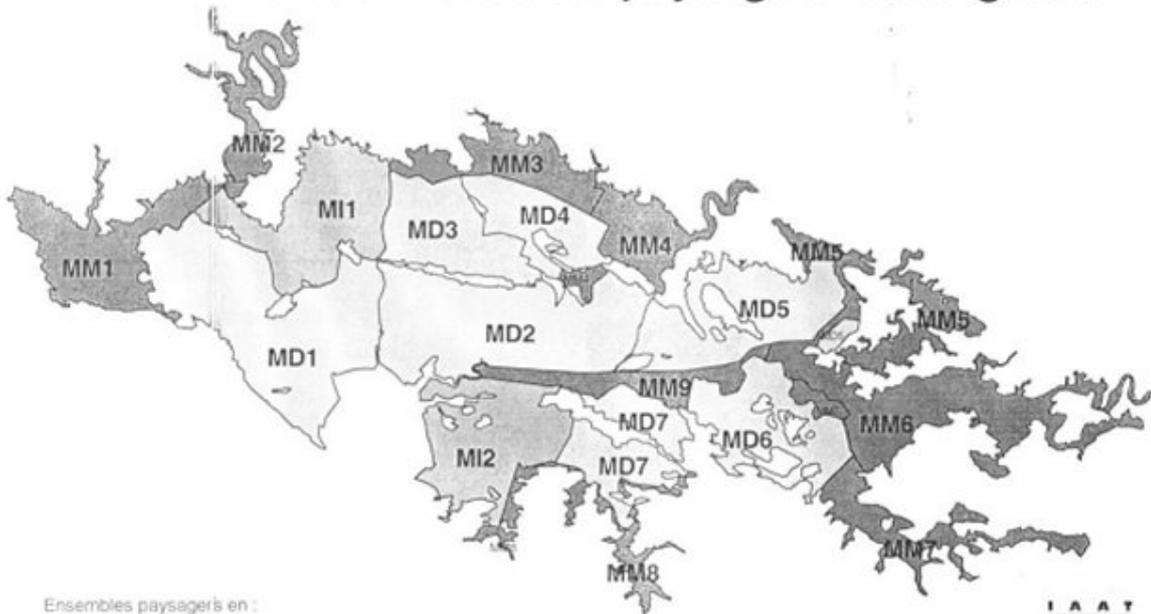
Types de marais
 ■ Marais mouillé
 ■ Marais intermédiaire
 ■ Marais desséché

Occupation du sol
 ■ Prairie permanente



IAAT
 Centre de Recherche
 100 Avenue de la République
 79100 La Rochelle
 France
 Tél. 05 49 41 11 11
 Fax 05 49 41 11 12

Délimitation des ensembles paysagers homogènes



Ensembles paysagers en :
 Marais mouillé ■ MM
 Marais intermédiaire ■ MI
 Marais desséché ■ MD

0 10 Kilomètres

IAAT
 Centre de Recherche
 100 Avenue de la République
 79100 La Rochelle
 France
 Tél. 05 49 41 11 11
 Fax 05 49 41 11 12

ANNEXE 7

REMERCIEMENTS

Pour rédiger ce rapport, je me suis entretenu avec des élus représentant les principales collectivités concernées, des organismes consulaires, des associations, et des administrations. J'ai également entendu les personnalités qui ont souhaité me rencontrer, je prie celles ou ceux dont j'aurais oublié de citer le nom de bien vouloir m'excuser.

Personnes rencontrées.

Jean Pierre RAFFARIN, président du Conseil régional de Poitou-Charentes.
André DULAIT président du Conseil général des Deux Sèvres.
Claude BELOT président du Conseil général de Charente Maritime.
Louis MOISNARD Sénateur de Vendée, représentant le président du Conseil Général. Dominique SOUCHET, député européen.

Bruno FONTENAIST puis Pierre STEIMETZ préfet de la région Poitou-Charentes.
Pierre SEBASTIANI préfet de la Charente Maritime.
Jean François GUEULETTE préfet des Deux Sèvres.
Jean François de BARBEYRAC Sous préfet de Fontenay le Comte.
Hervé BOUCHAERT SGAR de Poitou-Charentes.
Hélène CATALIFAUD-RICOUARD chargée de mission
puis Alain FEMENIAS chargé de mission au SGAR de P.C.
Marc JACQUET, chargé de de mission au SGAR des Pays de la Loire.

Antony ZONTA, DRAF de Poitou-Charentes.
Marc VANDERMEERSCH chargé d'études à la DRAF.
Paul DESGRANGE adjoint au DRAF des Pays de la Loire.
Daniel BOULNOIS DIREN de Poitou-Charentes.
Eric BINET, DIREN des Pays de la Loire.
Dominique ARIBERT chargée de mission diren pdl
Jean Marie MOCQUET délégué régional au tourisme de Poitou-Charentes.

Gérard BEAUDOIN, DDE des Deux Sèvres.
Pierre PORTET, DDAF de Charente Maritime.
Hugues JEUDY DDAF des Deux Sèvres.
Robert DEVAUCHELLE de la DDAF des D.S.
Didier BAUDOIN directeur régional et départemental des Affaires Maritimes.

Jacques MORISSET président de l'Institution Interdépartementale du bassin de la Sèvre Niortaise
Jacques MAROTEIX, président de la chambre d'agriculture de Charente Maritime.
Daniel ROUVREAU président de la chambre d'agriculture des Deux Sèvres.
Francis BERLAND de la CDA de Vendée.
Philippe LEYSSEN AIPARM.

Christian ERRATH Coordination du Marais Poitevin.
Yves LE QUELLEC coordi MP.
André GRIZEAU coordi MP.
Colette MAILLET vice présidente de la FRAPEL.
Jacques JEANNEAU président de l'ADEV.
Hugues DES TOUCHES ADEV.
Pierre GUY Poitou-Charentes Nature.
Catherine THOMAS Deux Sèvres Nature Environnement.
Janich BRISSIER SEPRONAS.
Joseph BARITEAU SEPRONAS.
Laurent FONTENEAU Conservatoire d'Espaces Naturels de Poitou-Charentes.

Norbert BEALU conseiller régional Verts de Poitou-Charentes (1992-1998).
Serge MORIN cons. rég. Verts de P.C. depuis 1998.
Jean Pierre GOUMARD cons rég Verts de P.C.
Jean COLLON président des Verts de Poitou-Charentes.
Jacques MARET président d'ARDEAR POITOU CHAR
Philippe PARADEAU ARDEAR.
René FETIVEAU.
Jean paul ALLIBERT.
Jacqueline BAUDRY.

Geneviève PERRIN GAILLARD députée des Deux Sèvres.

Bernard BELLEC maire de Niort.
Michel COUSSOT maire de Lairoux

Jean Pierre MORISSET délégué à l'Environnement au Conseil Régional de Poitou-Charentes.

Philippe SAUVAGE directeur du syndicat mixte du Marais Poitevin.
Patrick STEYAERT INRA StLaurent de la Prée.
Laure CALLENS Forum des marais Atlantiques

Roland DRAPEAU vice président de l'UNIMA.
Edmond RENARD syndicat des des marais mouillés de Charente Maritime.
André CARDINAUD président du syndicat des marais mouillés des Deux Sèvres.
Henri BLUTEAU président du syndicat des marais mouillés de Vendée.
Henri ROUS, président du syndicat des marais de la Jeune Autize.

Dans les administrations parisiennes, j'ai rencontré ou entendu des directeurs, chefs de services et agents des ministères de l'Agriculture et de la Pêche, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, et je leur ai emprunté de nombreux documents. Je remercie entre autres pour leur aide directe ou indirecte

Cyril VAN EFFENTERRE DERF
Guy POIRIER
Georges André MORIN

Cédric PENE DPE

Marie Odile GUTH DNP
Charles THIEBAUT
Joseph RACAPE

Pierre ROUSSEL D.E.

Paul BARON MISE

Michel PARTHENAY DATAR

Enfin je me suis fortement inspiré des rapports précédents sur le sujet (BARNAUD, SERVAT, CASAL) ainsi que des documents fournis par les FDSEA, les directions départementales des services fiscaux, la LPO.

J'appelle pour terminer l'attention des lecteurs sur les chiffres qu'ils ont rencontrés tout au long de ce rapport. De très nombreux chiffres m'ont été remis, sur les superficies, sur les quantités et les volumes, sur les prix et les revenus. Pour chaque dossier (l'évolution de la couverture des sols dans le marais, les revenus de l'élevage, les volumes d'eau prélevés etc.), ils différaient légèrement selon les sources, surtout parce que les références initiales n'étaient pas les mêmes. Ainsi personne n'a la même définition initiale des contours de la zone humide. Il m'a fallu faire des choix, mais tous ces chiffres étaient cohérents et, sauf erreur de ma part, les divergences à la marge que l'on pourra relever sur tel ou tel point entre ce rapport et d'autres documents ne modifieront pas fondamentalement mes conclusions.